

# **Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire de l'association « Le Paradis »**

**Le 19 mars 2016 à 10 H 30, et conformément aux  
statuts, l'assemblée générale ordinaire de l'association  
«Le Paradis» s'est tenue au Cinéma Lux de Cadillac.**

Étaient présents : 25 adhérents de l'association, avec 7 procurations, Mr Dréau, adjoint au Maire de Cadillac, le directeur du cinéma Florent LEMONNIER et son assistant Nicolas BAUDOUIN.

Cette assemblée est présidée par Mr Jean-Luc SURGET, en sa qualité de Président.

Le secrétariat est assuré par Mr Dominique CAREIL.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Bilan moral 2015
- Bilan d'activité 2015
- Bilan financier 2015
- Budget prévisionnel 2016
- Perspectives
- Renouvellement du Conseil d'administration

## **Bilan moral 2015**

Le bilan moral 2015 de l'association « Le Paradis » est présenté par le président aux membres de l'assemblée générale ordinaire.

Après échanges et discussion, l'assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité le bilan moral 2015, tel qu'il lui a été présenté.

## **Bilan d'activité 2015**

Le bilan d'activité 2015 de l'association « Le Paradis », document remis à chaque adhérent en séance, est présenté aux membres de l'assemblée générale ordinaire par Florent Lemonnier, directeur.

Après échanges et discussion, l'assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité, ledit document tel qu'il lui a été présenté.

## **Bilan financier 2015**

Le bilan financier 2015 de l'association « Le Paradis », document remis à chaque adhérent en séance, est présenté aux membres de l'assemblée générale ordinaire par Florent Lemonnier, directeur.

Après échanges et discussion, l'assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité, ledit document tel qu'il lui a été présenté.

## **Budget prévisionnel 2016**

Le budget prévisionnel 2016 de l'association « Le Paradis », document remis à chaque adhérent en séance, est présenté aux membres de l'assemblée générale ordinaire par le président.

Après échanges et discussion, l'assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité, ledit document tel qu'il lui a été présenté.

## **Perspectives**

Mrs Surget, président et Dréau, adjoint au maire de Cadillac, rappellent que le conseil municipal a délibéré à l'unanimité le 17 décembre 2015 pour la construction de la 2<sup>o</sup> salle. Les dossiers de demande de subventions auprès du CNC, de la Région Aquitaine (y compris Fonds LEADER) et du Conseil départemental de la Gironde sont en cours d'instruction par les différents organismes.

Le déroulement du planning des différentes étapes permet de penser qu'une ouverture de 2<sup>o</sup> salle serait possible en décembre 2017, si toutes les étapes se déroulent normalement.

## **Renouvellement du conseil d'administration**

Les membres du nouveau conseil d'administration seront élus pour 3 ans, en application des nouveaux statuts.

Se présentent : Jacques Amoedo, Christophe Auroire, Dominique Careil, Laurie Chevrier-Vilatte, Bernard Dumas, Ghislaine Dumas, Hassan Fadli, Céline Lapeyronnie, Robert Ruddell, Jean-Luc Surget, Lucette Valles.

Il est procédé ensuite au vote à main levée. Sont élus à l'unanimité par l'assemblée générale ordinaire pour siéger au conseil d'administration, les adhérents suivants :

Jacques Amoedo, Christophe Auroire, Dominique Careil, Laurie Chevrier-Vilatte, Bernard Dumas, Ghislaine Dumas, Hassan Fadli, Céline Lapeyronnie, Robert Ruddell, Jean-Luc Surget, Lucette Valles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,

Jean-Luc SURGET

Le secrétaire,

Dominique CAREIL

## **Compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire de l'association « Le Paradis »**

**Le 19 mars 2016 à 10H00, et conformément aux statuts,  
l'assemblée générale extraordinaire de l'association  
«Le Paradis» s'est tenue au Cinéma Lux de Cadillac.**

Étaient présents : 25 adhérents de l'association, avec 7 procurations, le directeur du cinéma Florent LEMONNIER et son assistant Nicolas BAUDOUIN.

Cette assemblée est présidée par Mr Jean-Luc SURGET, en sa qualité de Président.

Le secrétariat est assuré par Mr Dominique CAREIL.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Approbation des statuts
- Approbation du règlement intérieur

### **Statuts**

Les nouveaux statuts de l'association « Le Paradis », que chaque adhérent avait reçus avec la convocation, sont présentés aux membres de l'assemblée générale extraordinaire.

Après échanges et discussion, l'assemblée générale extraordinaire approuve à l'unanimité ledit document tel qu'il lui a été présenté.

### **Règlement intérieur**

Le règlement intérieur de l'association « Le Paradis », que chaque adhérent avait reçu avec la convocation, est présenté aux membres de l'assemblée générale extraordinaire.

Après échanges, discussion et modifications, l'assemblée générale approuve par 29 voix pour et 3 abstentions, ledit document tel qu'il lui a été présenté et modifié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,

Jean-Luc SURGET

Le secrétaire,

Dominique CAREIL